

# les rapports

N° 005199-01

juillet 2007

## Evaluation de la convention Equipement / ASCO-TP



ministère de l'Ecologie,  
du Développement  
et de l'Aménagement  
durables

# **Conseil général des Ponts et Chaussées**

**Rapport n° 005199-01**

## EVALUATION DE LA CONVENTION EQUIPEMENT /ASCO - TP

Rapport de mission sur l'évaluation de la convention signée  
entre le ministère de l'équipement et l'Association pour la  
Connaissance des Travaux Publics (ASCO-TP)

établi par

**Bernard PERRET**  
Ingénieur général des Ponts et Chaussées

**Juillet 2007**

Destinataires :

Monsieur le Secrétaire général  
Madame la Directrice générale du personnel et de l'administration  
Monsieur le Directeur général des routes  
Monsieur le Directeur général de la mer et des transports  
Madame la Directrice de la recherche et de l'animation scientifique et technique  
Monsieur le Directeur des affaires économiques et internationales



## note à l'attention de

ministère  
de l'Ecologie  
du Développement  
et de  
l'Aménagement  
durables

Conseil général  
des Ponts  
et Chaussées

Le Vice-Président

Monsieur le Ministre d'Etat,  
Ministre de l'écologie, du développement  
et de l'aménagement durables

### A l'attention de

Monsieur le Secrétaire général

Madame la Directrice générale du personnel  
et de l'administration

Monsieur le Directeur général des routes

Monsieur le Directeur général de la mer  
et des transports

Madame la Directrice de la recherche  
et de l'animation scientifique et technique

Monsieur le Directeur des affaires économiques  
et internationales

**La Défense, le 18 juillet 2007**

**Rapport n° 005199-01 : Evaluation de la convention Equipement / ASCO-TP**

Je vous prie de trouver ci-joint le rapport de l'évaluation de l'Association pour la connaissance des Travaux Publics (ASCO-TP), établi par **M. Bernard PERRET**, ingénieur général des ponts et chaussées et réalisé conformément à la convention pluriannuelle du 2 janvier 2006 qui détermine les relations entre le ministère et cette association.

La réalisation du site Planète-TP est désormais achevée. Son contenu et sa qualité en font une plate-forme d'information sans égale sur les travaux publics et sa fréquentation augmente de manière satisfaisante. Cet acquis ne pourra toutefois être préservé et valorisé qu'au prix d'efforts continus de mise à jour des informations et de promotion du site. Comme l'avait déjà souligné un précédent audit (2005), les principaux usages actuels du site – promotion du secteur des TP et de ses métiers, appui pédagogique aux enseignants en génie civil – justifiaient une contribution plus importante de la FNTP et, surtout, du ministère de l'Education Nationale au fonctionnement d'ASCO-TP. Malgré cette réserve et compte tenu de la mission d'intérêt général assurée avec compétence par l'association, le rapport recommande de reconduire la convention.

La publication de ce rapport par voie électronique sur le site internet du ministère interviendra, sauf objection de votre part, dans un délai de deux mois à compter de la présente diffusion.

Tour Pascal B  
92055 La Défense cedex  
téléphone :  
01 40 81 21 22  
télécopie :  
01 40 81 23 24  
courriel :  
Cgpc-sg  
@equipement.gouv.fr

*Signé*

**Claude MARTINAND**

**Diffusion du rapport n° 005199-01**

- le directeur du Cabinet du ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables	2 ex
- le secrétaire général	2 ex
- la directrice générale du personnel et de l'administration	2 ex
- le directeur général des routes	2 ex
- le directeur général de la mer et des transports	2 ex
- la directrice de la recherche et de l'animation scientifique et technique	2 ex
- le directeur des affaires économiques et internationales	2 ex
- le vice-président du CGPC	1 ex
- la présidente et les présidents de section du CGPC	7 ex
- le secrétaire de la 3ème section du CGPC	1 ex
- M. PERRET	1 ex
- archives CGPC	1 ex

# **Conseil général des Ponts et Chaussées**

**Rapport n° 005199-01**

## **EVALUATION DE LA CONVENTION EQUIPEMENT / ASCO-TP**

Rapport de mission sur l'évaluation de la convention signée  
entre le ministère de l'équipement et l'Association pour la  
Connaissance des Travaux Publics (ASCO-TP)

établi par

**Bernard PERRET**

Ingénieur général des Ponts et Chaussées

**Juillet 2007**

Destinataires :

Monsieur le Secrétaire général

Madame la Directrice générale du personnel et de l'administration

Monsieur le Directeur général des routes

Monsieur le Directeur général de la mer et des transports

Madame la Directrice de la recherche et de l'animation scientifique et technique

Monsieur le Directeur des affaires économiques et internationales

## **Résumé**

*La réalisation du site Planète-TP est désormais achevée. Son contenu et sa qualité en font une plate-forme d'information sans égale sur les travaux publics et sa fréquentation augmente de manière satisfaisante. Cet acquis ne pourra toutefois être préservé et valorisé qu'au prix d'efforts continus de mise à jour des informations et de promotion du site. Comme l'avait déjà souligné un précédent audit (2005), les principaux usages actuels du site – promotion du secteur des TP et de ses métiers, appui pédagogique aux enseignants en génie civil – justifieraient une contribution plus importante de la FNTP et, surtout, du ministère de l'Education Nationale au fonctionnement d'ASCO-TP. Malgré cette réserve et compte tenu de la mission d'intérêt général assurée avec compétence par l'association, le rapport recommande de reconduire la convention.*

Ce rapport rend compte de l'évaluation des activités de l'association ASCO-TP conformément à l'article 2 de la convention pluriannuelle entre le ministère chargé de l'équipement et ASCO-TP en date du 2 janvier 2006<sup>1</sup>.

La finalité principale de cet examen est d'éclairer les directions signataires sur l'opportunité de renouveler la convention. Dans cette perspective, le rapporteur s'est attaché, d'une part, à vérifier le respect des termes de la convention par les parties et, d'autre part, à évaluer l'utilité des activités d'ASCO-TP au regard des missions du ministère.

En complément de ces deux points principaux, le rapport s'interroge sur l'évolution à moyen terme de l'association et donne quelques conseils en vue de la pérennisation du travail important effectué depuis sa création.

## **1 Présentation, moyens et activités de l'association**

Le présent examen faisant suite à un premier rapport relativement récent (juillet 2005), on passera rapidement sur l'historique et la description des activités de l'association.

ASCO-TP a été créée en 1997 avec l'appui conjoint du ministère de l'équipement et de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP). L'objectif initial de l'association était de créer un musée virtuel des travaux publics dans le but de valoriser les collections de l'ancien musée des travaux publics (crée en 1939 et contraint d'abandonner ses locaux en 1956). Ce projet a donné lieu à la réalisation du site Internet Planète-TP, dont les fonctionnalités et les objectifs actuels débordent largement le concept initial de musée virtuel. Les objectifs de l'association ont été progressivement infléchis pour se centrer désormais sur la

---

<sup>1</sup> « une évaluation des actions et produits développés sera réalisée au premier semestre 2007 par le CGPC, associé à des experts, permettant de statuer sur un éventuel renouvellement » (art. 2 de la convention).

promotion du secteur économique des travaux publics, notamment auprès des jeunes scolaires susceptibles de s'orienter vers les métiers des TP.

ASCO-TP a bénéficié dès l'origine d'une aide financière de la Fédération Nationale des Travaux Publics. A partir de 1999, elle a également bénéficié de la mise à disposition de personnels du ministère de l'équipement. Cette aide a été formalisée dans la convention du 12 décembre 2001. Cette convention, modifiée en 2005 pour tenir compte de l'évolution des buts de l'association, prévoit en outre une aide directe du ministère à la réalisation du site Planète-TP sous forme de commandes passées aux CETE (les éléments budgétaires sont récapitulés ci-dessous).

En relation avec l'évolution du contenu du site (cf. infra), des relations étroites se sont nouées avec le ministère de l'éducation nationale. Un certain nombre d'enseignants et d'inspecteurs chargés de l'enseignement technique apportent un concours actif au développement du site. Toutefois, à ce jour, ce partenariat n'a pas reçu de traduction formelle. Aucune convention ne lie l'association et le ministère de l'éducation.

### ***Moyens en personnels***

L'équipe (hors président) a compté jusqu'à 6 personnes fin 2001. Après le départ d'un des deux chargés de mission fin mai 2007, les effectifs s'établissent actuellement à 1,5 (1 cadre A+ mis à disposition par le ministère et une secrétaire à temps partiel rémunérée par l'association).

Cet effectif est toutefois considéré comme provisoire. La convention passée avec le ministère prévoit en effet :

- la mise à disposition d'un délégué général (de niveau ICPC) au titre du fonctionnement de l'association ASCO-TP (annexe 1 de la convention),
- la mise à disposition de deux chargés de mission au titre de la réalisation et de la maintenance du site Planète-TP (annexe 2 de la convention).

Au total, l'association considère donc qu'elle devrait pouvoir compter sur 3 cadres permanents et une secrétaire à temps partiel.

Le poste de délégué n'ayant pu être pourvu par une candidature issue du ministère de l'équipement, une solution est sur le point d'être trouvée au sein du ministère de l'éducation nationale. La personne pressentie est un inspecteur d'académie chargé de mission à l'Inspection générale de l'éducation nationale, actuellement responsable adjoint du Centre d'études et de ressources pour les professeurs de l'enseignement technique (CERPET). Compte tenu du refus du ministère de l'éducation de mettre cet agent à la disposition de l'association, il est prévu d'accueillir le nouveau délégué sur un contrat de détachement prenant effet au 1er septembre 2007.

La procédure de recrutement du second chargé de mission prévu par la convention a été lancée au printemps 2007.

### ***Un budget en diminution***

Les comptes de l'association font apparaître une importante diminution des recettes et des dépenses par rapport à 2004. On observe une stabilité des frais de fonctionnement et une diminution de moitié des dépenses directement liées à la réalisation du site Planète-TP.

#### ***Comptes simplifiés de l'association en 2006 et 2004 (en K€)***

	2006	2004
<b>Produits</b>		
Subvention FNTP	90,00 <sup>2</sup>	170,00
Cotisations	11,99	14,57
Autres	0,456	3,23
<b>Total</b>	<b><u>102,446</u></b>	<b><u>187,8</u></b>
<b>Charges</b>		
Réalisation de Planète TP (achats de services)	48,7	89,6
<i>Dont maintenance du site</i>	19,0	
Autres (salaires et autres frais de personnel, impôts et charges)	49,6	49,6
<b>Total</b>	<b><u>106,958</u></b>	<b><u>139,2</u></b>
Résultat	-4,512	48,5

*Source : rapport financier présenté lors de l'AG de l'association du 30 mai 2007*

Ces comptes ne reflètent qu'une partie des moyens affectés à la réalisation et à la gestion du site. Deux éléments n'y figurent pas :

- Le montant des commandes passées aux CETE par le ministère de l'équipement,
- Les dépenses relatives aux personnels mis à disposition par le ministère de l'équipement et, accessoirement, par le ministère de l'éducation nationale.

En réintégrant ces deux contributions, on obtient une vision plus exacte des moyens de l'association :

---

<sup>2</sup>Montant correspondant à la somme prévue dans la convention passée avec la FNTP pour 2006 et 2007.

***Moyens consolidés de l'ensemble ASCO-TP/ Planète-TP en 2006 (y compris personnels mis à disposition) (K€)***

	Moyens 2006 Réalisé / (prévu par la convention)
Ressources figurant au budget de l'association ASCO-TP	102,45
Moyens en personnel fournis par le ministère de l'équipement	95,6 <sup>3</sup> / (327,2 <sup>4</sup> )
Moyens en personnel fournis par le ministère de l'éducation nationale	60
Financement direct de Planète-TP par le ministère ( <i>Titre IX</i> )	45,6 <sup>5</sup> / (50)
<b>TOTAL</b>	<b>303,65 / (539,65)</b>

Le montant correspondant était de 603 K€ en 2004. Le budget réel de l'association a donc diminué de moitié en deux ans. Toutefois, si l'association avait fait le plein des effectifs prévus dans la convention, la diminution aurait été bien moindre.

Calculée en se fondant sur les montants prévus par la convention, la contribution totale du ministère représente 72% des ressources de l'association (46,5% en se fondant sur les dépenses réelles 2006). Cette part serait encore supérieure si l'on prenait en compte l'aide en nature constituée par l'hébergement à faible coût dans les locaux de l'ENPC (cf. infra).

A l'avenir, les dépenses de prestations informatiques (Titre IX et autres achats de services) devraient continuer à décroître avec l'achèvement de la phase de développement et l'effort entrepris pour réduire les dépenses de maintenance du site.

### ***Trouver de nouveaux locaux en 2008***

L'association est actuellement logée dans les locaux de l'Ecole nationale des ponts et chaussées ( rue des Saint-Pères) pour un loyer très modique de 6000 euros par an pour 50 m<sup>2</sup>. Cette situation avantageuse n'est pas durable, les locaux de la rue des Saint-Pères devant être vendus en 2008. Il est peu probable que l'Ecole propose une solution de relogement à l'association et, dès cette année, elle a fait part de son projet d'augmenter le loyer annuel à 22 700 euros.

A échéance 2009, une solution se dessine avec l'aménagement des nouveaux locaux de la FNTP rue de Berri, dans lesquels 50 à 60 m<sup>2</sup> pourraient être loués à l'association à des conditions qui restent à déterminer.

---

<sup>3</sup> Rémunération des agents effectivement affectés à l'association en 2006

<sup>4</sup> Enveloppe correspondant aux montants figurant dans la convention avec le ministère

<sup>5</sup> Chiffres fournis par la DRAST

## *L'activité principale de l'association : construction et maintenance du site Planète-TP*

Dans sa nouvelle rédaction, la convention explicite ainsi les missions de l'association :

« ASCO-TP a pour objet de valoriser l'image des Travaux Publics et des personnes qui y participent. A cet effet, ASCO-TP a réalisé et exploite un site internet ([www.planete-tp.com](http://www.planete-tp.com)), la plate-forme d'information et le musée virtuel des Travaux Publics. Elle souhaite développer d'autres projets, en particulier avec le ministère de l'Education nationale, en vue d'inciter les jeunes à s'orienter vers les métiers des travaux publics. »

Cette formulation correspond bien à la réalité.

Depuis sa création en 1997, l'association a consacré l'essentiel des ses moyens à réaliser le site Internet Planete-TP, assurant elle-même une grande partie des tâches de conception et de réalisation du site.

Le volume important d'informations rassemblées dans le site (8 300 fiches, 10 000 photos) donne une idée de l'ampleur du travail effectué.

Le site est actuellement dans une phase de maintenance : un tiers environ des rubriques doit être mis à jour à un rythme infra annuel pour tenir compte de l'actualisation des données économiques, de l'évolution des techniques, de la réalisation de nouveaux « ouvrages-phares », etc.

Les développements les plus récents, en cours d'achèvement, concernent la réalisation des espaces dédiés « Collèges » et « Armée » (cf. infra) et la traduction en anglais d'une partie du site.

Le travail de construction du contenu et de rassemblement des données est assuré par l'équipe des permanents de l'association, avec l'aide d'un réseau de bénévoles chargés du développement et de la maintenance de différentes rubriques spécialisées, et de consultants le cas échéant. Plusieurs dizaines de personnes – ingénieurs en retraite ou en activité - sont associées de manière plus ou moins étroite à ce travail (rédaction de fiches, envoi de photos...).

La saisie des données et le travail de mise en forme sont actuellement assurés par l'équipe permanente renforcée par le CETE de Bordeaux (dans une phase antérieure, ces tâches étaient partagées entre les CETE de Lille et de Bordeaux, avec la participation de l'agence Media Actu).

L'hébergement physique est assuré par la société PEGASIS, pour un coût relativement élevé : environ 1000 euros par mois + 700 euros par mois pour la maintenance (19 000 pour l'année 2006). Cette facture devrait être réduite à l'avenir.

## *Autres activités de l'association*

La réalisation et l'exploitation du site Planète-TP constituent l'essentiel de l'activité de l'association. Cependant, la valorisation de ce travail passe par des actions de promotion diversifiée. Depuis plusieurs années, l'association publie une lettre (4 pages). Deux numéros tirés chacun à 800 exemplaires ont été publiés en 2006. ASCO-TP cherche à diversifier ces actions de promotion à travers des

opérations d'animation à destination du milieu scolaire. Ainsi, un concours d'affiche a été organisé dans les collèges en 2007.

## **2 Évaluation du site Planète-TP**

### ***Des fonctionnalités bien adaptées aux besoins***

Le site comporte d'une part le site principal et d'autre part deux espaces spécialisés ouverts fin 2006 : l'espace Collèges (<http://colleges.planete-tp.com>) et l'espace Reconversion-armée (<http://armee.planete-tp.com>).

*L'espace principal rassemble une information complète, claire et attrayante sur le secteur des Travaux Publics, sous divers aspects : Histoire, réalisations, techniques et moyens, métiers. Comme il a été dit plus haut, cette information est régulièrement mise à jour, notamment pour valoriser les réalisations les plus récentes. Du point de vue de l'utilisateur, le site est parfaitement fonctionnel. A la totalité des rubriques annoncées correspond à un contenu effectif.*

*L'espace Colleges a été développé par un groupe d'enseignants de collèges. Il est axé d'une part sur l'orientation (découverte du secteur et informations pratiques à l'intention des élèves) et d'autre part sur la pédagogie (fourniture de dossier et de supports pédagogiques). Il répond à un besoin d'autant plus effectif qu'il existe peu d'ouvrages et de supports à vocation pédagogique dans ce domaine.*

*L'espace Reconversion-armée fournit une information adaptée aux besoins des personnels militaires qui envisagent une reconversion dans le secteur des TP. La cible potentielle est de 30 000 personnes (à comparer aux 800 000 scolaires concernés par le site).*

La partie consacrée à l'ancien musée des Travaux Publics, qui constituait à l'origine la raison d'être de l'association, ne représente actuellement qu'une partie minime du site.

Globalement, le site répond bien à ses objectifs d'information, de valorisation de l'image des Travaux Publics, d'aide à l'orientation et d'appui pédagogique aux enseignants en génie civil. Il offre un service sans équivalent parmi les sites d'information technique.

### ***Une fréquentation en hausse***

Ouvert depuis 2000, le site Planète TP a vu sa fréquentation augmenter régulièrement (cf. annexe), compte tenu d'une forte saisonnalité. En mai 2007, il a reçu 16 700 visites (111 800 pages vues), l'espace Collèges 3441 et l'espace armée 670. A titre de comparaison, le site avait reçu 12 500 visites en avril 2005.

Il est possible que ces chiffres soient sous-estimés, la consultation d'un groupe d'élèves, voire d'une classe entière, étant susceptible d'être comptabilisée comme une seule visite.

Ces chiffres peuvent être considérés comme très satisfaisants pour un site de cette nature.

### **3 Etat d'exécution de la convention liant le ministère de l'Equipement et ASCO-TP**

#### *Obligations des parties*

Ces obligations résultent de la convention pluriannuelle signée le 2 janvier 2006 entre l'association, le directeur général des routes et le directeur général de la mer et des transports..

#### *Engagements pris par le ministère*

Pendant la durée couverte par la convention, le ministère s'était engagé :

- à mettre à disposition trois agents : un délégué et deux chargés de mission.
- à financer la réalisation du site Planète-TP à hauteur de 50 000 euros en 2006, montant à réajuster en 2007.

L'engagement financier a été tenu pour 2006. Pour 2007, le président de l'association a demandé une augmentation à 60 000 euros de la dotation versée sur le Titre IX. Sans préjuger de la position du ministère, cette demande n'est pas contraire à la convention. Celle-ci prévoit en effet que le montant 2007 pourra être réajusté en fonction du rapport établi fin 2006 et du bilan des prestations effectuées par les CETE.

Concernant le personnel, en revanche, l'apport du ministère n'a pas été conforme à la convention, pour des raisons qui ne semblent d'ailleurs pas relever d'une quelconque mauvaise volonté de sa part : les candidatures au poste de délégué n'ont pu aboutir en 2006 (cf. supra) et l'un des deux chargés de mission a démissionné en février 2006 sans être remplacé.

#### *Engagements pris par l'association*

Au terme de la convention, ASCO-TP s'engage à « réaliser le programme d'action » visé dans l'avant-propos, à savoir « valoriser l'image des Travaux Publics et des personnes qui y participent », grâce au site internet Planete-tp réalisé et exploité par l'association. Il est en outre indiqué que l'association « souhaite développer d'autres projets, en particulier avec le ministère de l'Education Nationale, en vue d'inciter les jeunes à s'orienter davantage vers les métiers des travaux publics ».

Telle qu'elles ont été décrite plus haut, les activités et réalisations de l'association correspondent à une exécution satisfaisante de ses engagements.

### **4 Perspectives et recommandations**

#### *Consolider et valoriser le travail accompli*

Il est important que le travail effectué depuis 10 ans soit pérennisé et valorisé. Cela suppose que l'équipe d'ASCO-TP consacre la même énergie et le même enthousiasme à maintenir et faire vivre le site Planete-TP qu'elle a mis à le réaliser.

#### *Diversifier les activités de l'association*

Pour que l'association et le réseau sur lequel elle s'appuie restent vivants et dynamiques, il est important que l'association ne se consacre pas exclusivement aux tâches techniques de maintien du site, mais qu'elle développe parallèlement une activité d'animation autour des Travaux Publics (colloques, rencontres, etc.) et

des partenariats avec d'autres acteurs du domaine (association française de génie civil...). Elle devrait également développer une politique de présence lors des grandes manifestations intéressant les travaux publics comme le congrès mondial de la route.

Comme elle a commencé de le faire, l'association doit se créer des occasions de rencontres directes avec les jeunes et le monde scolaire, à travers des animations, des visites d'entreprises et d'infrastructures, etc. Compte tenu du rôle des régions dans le pilotage de l'enseignement technique, l'association devrait s'efforcer d'établir des liens avec les acteurs régionaux, en s'appuyant le cas échéant sur les structures régionales de la FNTP.

A travers cette diversification de ses interventions, l'association doit chercher à accroître sa visibilité et son rôle d'acteur important au service de la promotion du secteur des Travaux Publics.

***Consolider les relations de l'association avec la FNTP, obtenir un soutien plus formel du ministère de l'Education Nationale, demander une contribution au ministère de la Défense***

Compte tenu des missions actuellement remplies par ASCO-TP, il apparaît que la FNTP et le ministère de l'Education Nationale devraient être ses deux partenaires naturels.

- Depuis la création de l'association, la FNTP lui apporte un soutien constant, à travers une aide financière, la participation de plusieurs de ses représentants au Conseil d'administration et la contribution des entreprises adhérentes de la FNTP à la fourniture d'informations utiles pour le site. Tout indique que ce soutien sera confirmé à l'avenir. Comme il a été dit plus haut, il pourrait se concrétiser en 2009 par l'hébergement de l'association dans les nouveaux locaux de la FNTP.
- Le ministère de l'Education Nationale contribue au fonctionnement de l'association par l'intermédiaire de quelques personnes, enseignants et inspecteurs spécialisés en génie civil. Cependant, cette implication n'est pour l'instant pas formalisée par une convention. Cette situation est d'autant plus regrettable que les besoins d'ordre pédagogique vont encore augmenter dans les prochaines années avec la création d'un enseignement technologique orienté cadre de vie dans les 5° et 4° de l'enseignement général. La question du niveau et de la formalisation de l'engagement du ministère de l'Education avait déjà été nettement posée dans l'audit de 2005 : force est de constater qu'il n'a pas été possible d'avancer sur ce point, bien que l'inspecteur général de l'éducation nationale André Montès apporte un soutien actif à l'association depuis plusieurs années soit très conscient de la nécessité de conférer un caractère plus formel à ce soutien.
- La réalisation d'un espace « Reconversion-armée » ciblé sur les besoins des personnels militaires n'a donné lieu à aucun échange avec le ministère de la Défense. Or, ce ministère aurait vocation à soutenir une telle initiative. Il appartient à l'association de prendre des contacts en ce sens.

***La contribution du MEDAD***

Comme il est rappelé au début de la convention, le ministère n'a pas vocation à conduire des actions du type de celles conduites par ASCO-TP. Pour autant, les objectifs de l'association ne sont pas étrangers aux missions du ministère, si l'on admet que ce dernier conserve une vocation économique de « tuteur » de certains secteurs industriels. C'est en effet moins à titre de maître d'ouvrage des projets d'infrastructure que de responsable du développement et du rayonnement de la technique française que le ministère doit se sentir concerné par le développement des activités d'ASCO-TP.

Dans cette perspective, il serait plus logique de faire signer la convention par la DAEI et la DRAST (ou le SG), que par le DR et le DGMT. Il serait souhaitable que la convention fasse l'objet d'un pilotage effectif, ce qui veut dire qu'un agent devrait être expressément chargé de suivre les activités de l'association pour le compte des directions signataires.

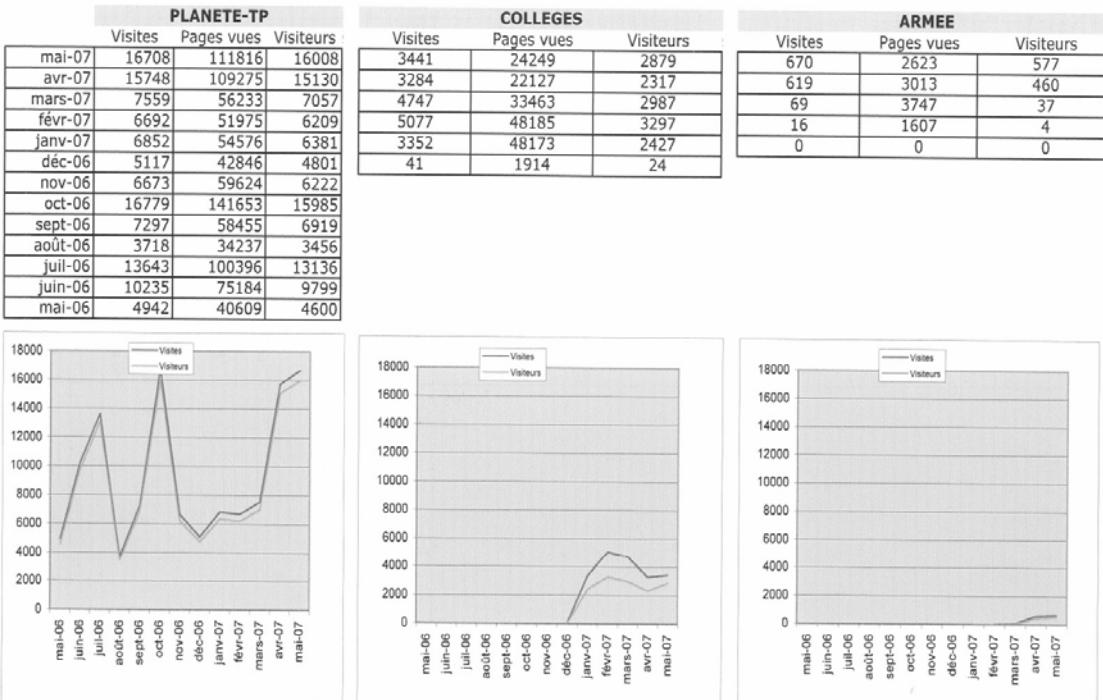
En tout état de cause, on ne peut que recommander le renouvellement de la convention pour une durée de deux ans, sauf à compromettre la pérennité du site et défaire l'oeuvre accomplie depuis dix ans.

Le niveau de l'aide du ministère – essentiellement le nombre d'agents mis à disposition – devra néanmoins être rediscuté. La reconduction des dispositions de la précédente convention (3 agents mis à disposition) correspond sans nul doute aux besoins objectifs de l'association, mais, en période de restrictions budgétaires, il n'est pas évident de plaider pour que le ministère continue d'apporter à l'association une aide largement supérieure à la somme de celles qu'apportent la FNTP et le ministère de l'éducation.

Une manière de réduire l'engagement du ministère serait d'obtenir du ministère de l'Education Nationale que le détachement du délégué sur un poste budgétaire du MEDAD fasse l'objet d'une compensation, financière ou par mise à disposition de personnel. Il est toutefois peu probable que cette demande aboutisse dans l'immédiat.

## **ANNEXES**

## Annexe 1 : statistiques de fréquentation du site



## **Annexe 2**

### **Liste des personnes rencontrées ou contactées**

Xavier LASSERRE, chargé de mission à ASCO-TP  
Jean-Pierre MAILLANT, ancien président de ASCO-TP  
André MONTES, Inspecteur général de l'éducation nationale  
Mme Michelle PERRUCHE, DGR  
Noël RICHET, Inspection générale de l'éducation nationale  
Hubert ROUX, Président de ASCO-TP  
Hervé THUILLIER, DRAST  
François WAHL, FNTP



---

## note à l'attention de

Monsieur Bernard PERRET,  
ingénieur général des ponts et chaussées

ministère  
des Transports  
de l'Équipement  
du Tourisme  
et de la Mer



Conseil général  
des Ponts  
et Chaussées  
Le Vice-Président

La Défense, le 30 AVR. 2001

Référence n° 005199-01

Conformément à la convention pluriannuelle du 2 janvier 2006 qui détermine les relations entre le ministère et l'Asco-TP, je souhaiterais qu'un audit de cette association soit diligenté au sein du Conseil général des ponts et chaussées.

Je vous confie cette mission enregistrée sous le n° 005199-01 dans le système de gestion des affaires du CGPC.

Conformément à la procédure en vigueur, je vous demande d'adresser votre rapport de fin de mission au président de la 7ème section et de m'en faire parvenir simultanément un exemplaire.

Claude MARTINAND

our Pascal B  
2055 La Défense cedex  
téléphone :  
1 40 81 21 22  
télécopie :  
1 40 81 23 24  
ourriel :  
gpc-sg  
dequipement.gouv.fr

**conseil général  
des Ponts  
et Chaussées**

Secrétariat général  
Bureau  
Rapports  
et Documentation  
TOUR PASCAL B  
92055 LA DÉFENSE CEDEX  
Tél. : 01 40 81 68 12/ 45